

Tarification portuaire

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

***Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour***

Québec 

TARIFICATION PORTUAIRE

NOTE : POUR TOUS LES SERVICES, LES TARIFS SONT EN VIGUEUR SELON LA DATE ET L'HEURE DU DÉPART DU NAVIRE.

À compter du 1er avril 2023

DROITS D'AMARRAGE applicables aux navires	
Les droits portuaires par tonneau de jauge brute au registre sont les suivants :	
Séjour à quai (applicable à tous les navires) :	
< la première période de 12 heures ou partie de celle-ci	0,0903 \$ /j.b.
< la deuxième période de 12 heures ou partie de celle-ci	0,0903 \$ /j.b.
< chaque période subséquente de 12 heures ou partie de celle-ci	0,0387 \$ /j.b.
<i>N.B. facture minimale</i>	558,02 \$

DROITS DE PORT applicables aux navires	
Navire qui entre dans les limites du port	
< pour chaque entrée par tonneau de jauge brute au registre	0,0920 \$ /j.b.

FRAIS DE SÉCURITÉ applicables aux navires et /ou propriétaires de marchandise	
Les frais de sécurité applicable sont les suivants :	
Sécurité initiée avec un préavis d'au moins 8 heures ouvrables et plus :	
< chaque heure où le navire est à quai	43,53 \$ /h
< chaque heure de transport de marchandise en dehors des heures d'opération	43,53 \$ /h
Sécurité initiée sans préavis ou moins de 8 heures :	
< chaque heure où le navire est à quai	65,29 \$ /h
< chaque heure de transport de marchandise en dehors des heures d'opération	65,29 \$ /h
<i>N.B. facture minimale (4 heures)</i>	174,12 \$

TARIFICATION PORTUAIRE (suite)

À compter du 1er avril 2023

DROITS DE QUAYAGE applicables aux marchandises

Produits liquides :

< alkylbenzène linéaire	2,48 \$ /t.m.
< huile végétale	2,48 \$ /t.m.
< bitume	2,48 \$ /t.m.
< paraffine	0,83 \$ /t.m.
< soude caustique	2,48 \$ /t.m.
< autres produits liquides	2,48 \$ /t.m.

Produits solides :

< acier	1,96 \$ /t.m.
< alumine	1,36 \$ /t.m.
< bauxite	0,71 \$ /t.m.
< charbon	0,71 \$ /t.m.
< ciment	1,36 \$ /t.m.
< coke de pétrole	0,71 \$ /t.m.
< fertilisant sec	1,36 \$ /t.m.
< grain et ses sous-produits	0,81 \$ /t.m.
< gravier et pierre	0,71 \$ /t.m.
< quartz	0,71 \$ /t.m.
< minerai de fer et concentré	1,94 \$ /t.m.
< scorie de silicium	0,71 \$ /t.m.
< sel	1,36 \$ /t.m.
< toute marchandise dans les « big bags »	1,89 \$ /t.m.

N.B. facture minimale 558,02 \$

< éolienne et/ou pièces d'éolienne le plus élevé de poids	3,19 \$ /t.m.
volume	2,53 \$ /m ³
< fluorspath le plus élevé de poids	2,38 \$ /t.m.
volume	2,14 \$ /m ³
< autre produit solide le plus élevé de poids	3,19 \$ /t.m.
volume	2,53 \$ /m ³
< explosif le plus élevé de poids	13,16 \$ /t.m.
volume	5,25 \$ /m ³

TARIFICATION PORTUAIRE (suite)

À compter du 1er avril 2023

DROITS DE SÉJOUR sur les marchandises dans l'aire de transit

Les droits de séjour sur les marchandises dans l'aire de transit à l'expiration du séjour gratuit sont les suivants* :

< pour chacun des quatre (4) premiers jours ou partie de jour, suivant l'expiration du séjour gratuit	1,93 \$ /t.m.
< pour chaque jour ou partie de jour subséquent	3,82 \$ /t.m.

*Après le départ d'un navire, les marchandises ne peuvent séjourner dans l'aire de transit utilisée que pendant une période d'au plus trois (3) jours.

LOCATION D'ESPACE pour chargement et déchargement de navire

< Poste à quai incluant aire de transit adjacente applicable à toute entreprise de débarquement ou à défaut à tout utilisateur	0,29 \$ /t.m.
--	---------------

LOCATION D'ESPACE LONG TERME DANS LA ZONE PORTUAIRE

< Aire de stockage pavée, long terme	2,77 \$ /m ² /an
< Aire de stockage non pavée, long terme	1,98 \$ /m ² /an

LOCATION D'ESPACE COURT TERME (par m² / par jour)

< Aire de stockage pavée (0 à 30 jours).....	0,021 \$ /m ² /jour
< Aire de stockage pavée (31 à 45 jours).....	0,043 \$ /m ² /jour
< Aire de stockage pavée (46 à 60 jours).....	0,064 \$ /m ² /jour

Le tarif augmente de 0,02 \$/m²/jour tous les 15 jours suivants

< Aire de stockage non pavée (0 à 30 jours) ..	0,016 \$ /m ² /jour
< Aire de stockage non pavée (31 à 45 jours) ..	0,032 \$ /m ² /jour
< Aire de stockage non pavée (46 à 60 jours) ..	0,048 \$ /m ² /jour

Le tarif augmente de 0,015 \$/m²/jour tous les 15 jours suivants.

AUTRE TARIFICATION PORTUAIRE

< Tarif par pesée (sans préposé)	7,53 \$
< Carte d'accès (nouvelle, perte, vol, bris, etc.)	39,06 \$ tx. Incl.
Renouvellement	16,74 \$ tx. Incl.